



L'AUXILIAIRE

Vol. 4, 1991

Résumé des incidents SAR en 1990

Les statistiques SAR pour 1990 sont maintenant disponibles, et vous trouverez ci-après un résumé des faits saillants du rapport.

- * En 1990, la direction du SAR a relevé 7 200 incidents SAR, soit une hausse minime de 0,5% par rapport à 1989. Cependant, au cours des trois dernières années, le nombre d'incidents a diminué de 6,4%.

Ventilation par Région :

Ouest :	2 238
Centre :	1 806
Laurentides :	1 118
Maritimes :	1 446
Terre-Neuve :	592

Nature des incidents

Cas de détresse :	881
*Danger imminent :	2 464
Autres incidents :	3 855

- * Peut se transformer en incident de détresse si une intervention adéquate n'est pas effectuée au moment opportun.

- * 2 314 vies ont été mises en danger dans des situations de détresse SAR en 1990. De ce

nombre, 2 100 (90,8%) vies ont été sauvées et 214 (9,2%) n'ont pu l'être.

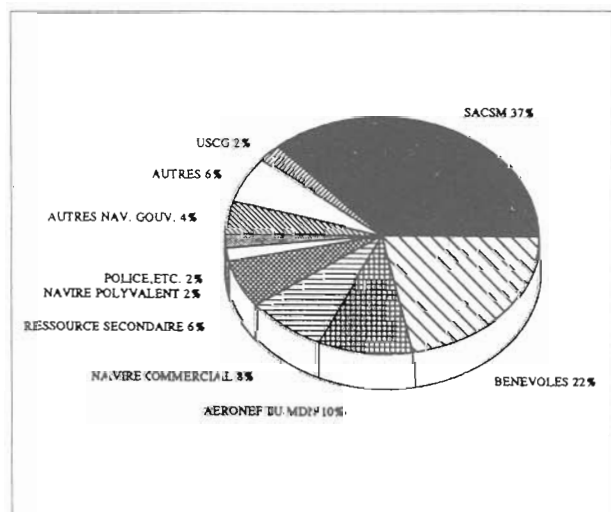
- * Types d'embarcations qui ont reçu de l'aide
Embarcations de plaisance : 3 668 (56,3%)
Bateaux de pêche : 1 935 (26,9%)

- * Principales causes des incidents de détresse:
1. Urgences médicales 182 cas
2. Chavirements 132
3. Voies d'eau 116
4. Incendies 65
5. Hommes par dessus bord 45

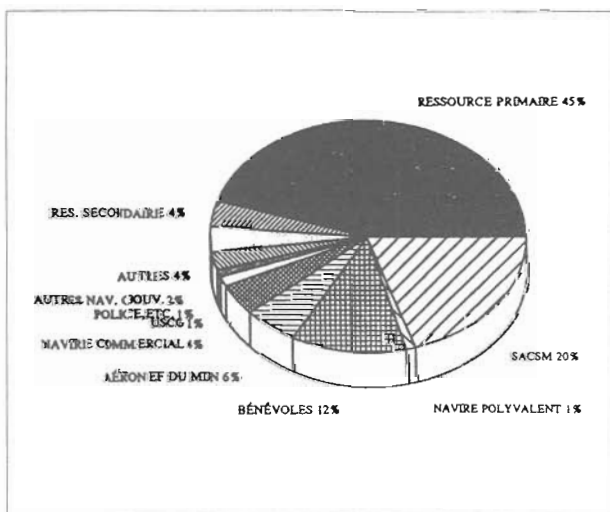
- * En 1990, le Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime (SACSM) a effectué des interventions dans 20% des incidents SAR ; en outre, 37% des interventions SAR ont été réalisées par les autres ressources SAR de la GCC.

- * Les unités SACSM ont répondu à 1926 demandes d'intervention en 1990, soit une hausse de 8% par rapport aux 1 787 demandes de 1989.

Comme le montrent les statistiques précitées, l'Auxiliaire joue un rôle clé à l'intérieur du programme SAR national.



Nombre de missions selon les autres ressources



Nombre de missions 1990 selon la provenance des ressources



Attribution du certificat de mérite pour bénévoles

Les 1^{er} et 2 octobre se tenait à Beupré (Québec) la réunion annuelle du SACSM pour la région des Laurentides. À cette occasion, le directeur de la Recherche et du sauvetage de la GCC a remis à M. Paul Brunette un certificat de mérite pour bénévoles. Nous en profitons d'ailleurs pour féliciter ce dernier.

Ce certificat visait à souligner le travail exceptionnel accompli par M. Brunette dans le domaine

de la prévention et des tâches SAR. Depuis 1989, M. Brunette a effectué plus de 150 inspections de courtoisie.

Le certificat du mérite est décerné chaque année dans les Régions du SACSM. Les membres du SACSM peuvent proposer des candidatures et doivent le faire au moins trois mois avant la réunion annuelle générale.

Connaissez-vous quelqu'un qui mérite cet honneur ?

Félicitations au nouveau Président du SACSM Région des Laurentides

Félicitations à Monsieur Pierre Drolet nouveau Président élu au SACSM (L) lors de l'assemblée générale annuelle du 2 octobre dernier. M. Drolet occupait le poste de vice-président des opérations avant cette élection.

L'AUXILIAIRE

est un bulletin trimestriel dédié aux membres du Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime et préparé par Recherche et sauvetage, Garde côtière canadienne.

Veillez envoyer tout article ou photos à :

Rédacteur de l'Auxiliaire
Garde côtière canadienne
Recherche et sauvetage
344, rue Slater, 7^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0N7

ou par Télécopie au 613-996-8902

Les opinions exprimées sont celles du rédacteur et ne reflètent pas nécessairement la politique du Ministère ou de la Garde côtière canadienne.

Numéros d'intervention du Centre de coordination de sauvetage

Nous rappelons aux membres du SACSM qu'ils doivent indiquer le numéro d'incident lors de la demande de remboursement pour interventions SAR.

Ces numéros sont attribués par les Centres de coordination de sauvetage aux unités du SACSM appelées à fournir de l'aide. Si vous vous trouvez déjà en mer et qu'un incident se produit dans votre secteur, communiquez avec le Centre de coordination, si vous croyez devoir intervenir.

Conseils relatifs à l'assurance

- * La police d'assurance du SACSM vous couvre uniquement si vous participez à une activité autorisée et, dans le cas des interventions SAR, si le Centre de coordination de sauvetage vous a attribué un numéro d'incident.
- * La police d'assurance exige également que votre navire subisse une inspection. Si vous êtes nouveau au SACSM, assurez-vous que votre bateau a été inspecté avant de répondre à une demande d'intervention.
- * La police d'assurance du SACSM accorde la couverture suivante en cas de perte totale du bateau pendant le déroulement d'activités autorisées:
 - > Jusqu'à 2 000 000\$ pour les bateaux de pêche commerciaux.
 - > Jusqu'à 1 650 000\$ pour les navires marchands.
 - > Jusqu'à 500 000\$ pour tout autre type de navire (ex. : embarcation de plaisance).

Nouveau règlement sur la protection des rives

En août 1991, la Direction de la sécurité des navires de la Garde côtière a apporté un ajout important au *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*. En vertu de la modification, les bateaux faisant route à moins de trente mètres de la rive devront respecter une limite de vitesse de 10 km/h.

Le nouveau règlement devrait améliorer la sécurité des personnes faisant de la natation ou participant à des activités récréatives dans cette zone. La limite de vitesse atténuera également l'érosion riveraine.

Les provinces sont libres d'adopter ce règlement et, à ce jour, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario l'ont fait. On s'attend à ce que d'autres provinces emboîtent le pas d'ici peu.

De nouvelles unités à la Garde côtière



Le 7 juin 1991, à Bella Bella (C.-B.), le premier des deux nouveaux navires spécialisés SAR de la Garde côtière a officiellement reçu le nom de *Gordon Reid*. Ce nom lui a été attribué en l'honneur de Gordon Reid, qui fut le premier autochtone de la Colombie-Britannique à obtenir un certificat de capitaine de navire. Soulignons qu'il avait la réputation d'être l'un des meilleurs navigateurs de la côte Ouest.

Le *Gordon Reid* GCC fait 50 mètres de longueur par 11 mètres de largeur et a un tirant d'eau de 4 mètres. Ses quatre moteurs six cylindres lui permettent d'atteindre une vitesse maximale de 16 noeuds. Le navire compte six officiers et un équipage de huit; son rayon d'action est de 2 500 milles marins et il peut demeurer en mer pendant un mois.

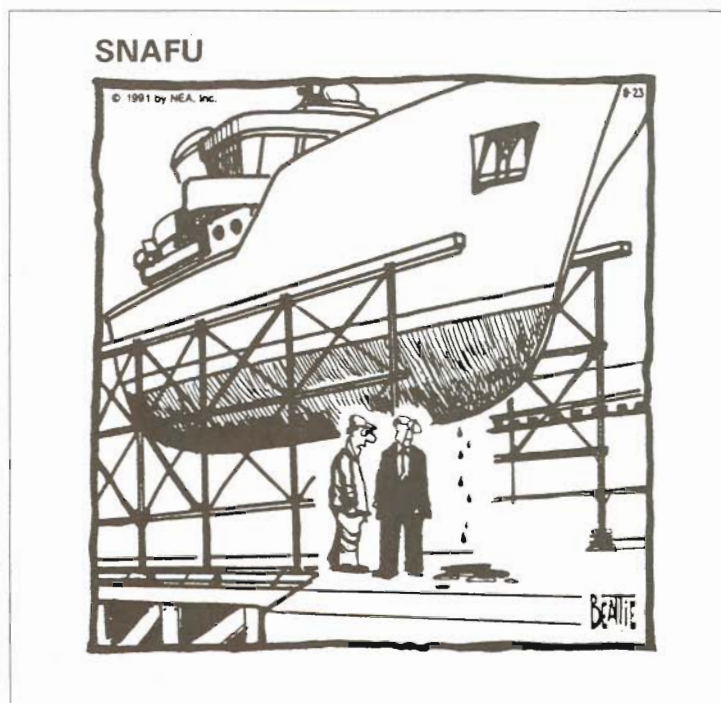
Entre autres caractéristiques, mentionnons une rampe arrière de mise à l'eau qui permet de mettre à l'eau une embarcation de sauvetage rapide

même par mauvais temps et un propulseur d'étrave de 400 HP, qui en améliore la manoeuvrabilité.

Le *Gordon Reid*, dont le port d'attache sera Victoria, augmentera sans nul doute la capacité d'intervention de la Garde côtière sur la côte ouest tout comme son

navire jumeau, le *Jacobsen*, qui est entré en service en septembre.

Le *Gordon Reid* et le *Jacobsen* remplacent les deux derniers cotres SAR de classe "R" de 29 mètres, qui ont pris de l'âge et commencent à montrer des signes d'usure.



"Faudrait peut-être retarder le lancement. Un des ouvriers vient de renverser son café à l'intérieur."

L'unité PARU célèbre son 25^e anniversaire

La Garde côtière canadienne tient à féliciter l'unité de sauvetage auxiliaire de Pickering (PARU) à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa création.

L'unité PARU fut créée en 1966 pour assumer, à la place du corps policier local, la tâche exigeante de secourir les gens en détresse sur le lac Ontario. Grâce à l'aide financière de la municipalité de Pickering, on avait fait l'acquisition d'une embarcation de sauvetage et depuis lors des bénévoles en composent l'équipage.

En 1979, la PARU est devenue l'une des premières unités à joindre le SACSM nouvellement créé. Aujourd'hui, cette unité joue un rôle clé dans la région au chapitre des opérations SAR; elle a prêté secours à plus de 1 200 navires en détresse depuis sa création en 1966. La PARU effectue également un travail de prévention qui comporte des démonstrations de sécurité menées conjointement avec la GCC et des inspections de courtoisie.

La Garde côtière souhaite que la collaboration se poursuive avec la PARU.

MANIFESTEZ-VOUS

Faites-nous parvenir des photos, des récits ou toute autre information qui pourraient intéresser les membres auxiliaires.

Campagne de publicité

La campagne de publicité mentionnée ci-après est publiée dans les journaux locaux et les publications de l'industrie maritime depuis octobre, dans le cadre de la campagne publicitaire sur la sécurité des pêcheurs commerciaux de 1991-1992.

La campagne vise à mieux sensibiliser les pêcheurs commerciaux à la sécurité en leur transmettant des messages de sécurité avant le début des pêches à risques élevés.

Le programme de prévention SAR a pour objet de réduire le

nombre de pertes de vie et de blessures par la sensibilisation; la publicité en est l'un des éléments et vise à réduire le nombre d'incidents et les dépenses occasionnées par les interventions de Recherche et de Sauvetage.



Temps écoulé : 7 minutes.

Un sennet de 17 mètres peut sombrer en sept minutes, ce qui prouve combien les conditions en mer peuvent se détériorer rapidement. Il faut donc accorder grande importance à votre sécurité et à celle de votre équipage. Comme l'a dit un survivant : « Vous pensez que rien ne pourra vous arriver jusqu'à ce qu'il vous arrive quelque chose ».

L'expérience le démontre. Il est important de naviguer de façon sécuritaire, d'entretenir adéquatement le navire, d'avoir à bord l'équipement de sécurité requis et de savoir s'en servir. Mais n'attendez pas une situation d'urgence avant d'accorder à la sécurité toute l'attention requise. La Garde côtière canadienne peut aider à améliorer la sécurité en mer; elle offre gratuitement de l'information sur des cours et des publications sur la sécurité. Renseignez-vous en composant le 1 800 267-6687. N'oubliez pas : le malheur, quand il frappe, offre rarement une occasion de se reprendre.



Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

Canada

Pêchez prudemment.